

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le lundi 15 avril 2024 à 19 h 00, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents : messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Yves Monast, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Robert, maire.

Sont absents : madame Ghislaine Lussier et monsieur Guy Leroux.

Est également présente, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

### 1. CONSTAT DE CONFORMITÉ

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil.

### 2. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Assemblée publique de consultation, tenue le lundi 15 avril 2024 à 19 h, sur les projets de *Règlement numéros 38-39 et 42-2 modifiant respectivement le règlement de zonage et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

Aucune personne n'est présente à cette assemblée publique de consultation.

### PRÉAMBULE

### 3. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et ouvre la séance.

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### R 2024-04-86 5. RAPPORT ANNUEL DE L'AN 2 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit compléter le rapport annuel d'activités pour l'an 2 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE tous les éléments ont été analysés et complétés par le directeur incendie par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel d'activités de l'an 2 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains pour la Municipalité de Saint-Damase, tel que déposé.

ADOPTÉE

#### R 2024-04-87 6. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 145 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Guy Leroux, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE la présentation et le dépôt dudit projet de règlement ont été faits lors de cette séance du conseil ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présent déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le *Règlement numéro 145 concernant la prévention des incendies*.

ADOPTÉE

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **R 2024-04-88 7. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 38-39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES SUR LES TERRAINS VACANTS SITUÉS DU CÔTÉ SUD DE LA RUE GINGRAS.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend favoriser la construction d'habitations multifamiliales sur les terrains vacants situés du côté sud de la rue Gingras afin d'augmenter l'offre de logements sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE des dispositions sont prévues afin de s'assurer que les nouvelles constructions s'harmonisent avec le milieu bâti environnant, notamment en limitant la hauteur et le nombre de logements par bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 avril 2024, conformément à la loi, par Yves Monast;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue, le 15 avril 2024, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'assemblée de consultation, la municipalité n'a reçu aucune demande de modification à l'égard du contenu du premier projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte, lors de la séance extraordinaire du 15 avril 2024, le second projet de règlement numéro 38-39 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales sur les terrains vacants situés du côté sud de la rue Gingras*.

QUE ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

### R 2024-04-89 8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 15.

ADOPTÉE



Alain Robert, maire



Johanne Beauregard, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Je, Alain Robert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*



Alain Robert, maire